



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

30 JUIN 2023

SA au capital de 8 481 575 euros

Siège social : 180 avenue de l'Europe
38330 Montbonnot-Saint-Martin

Sommaire

I.	RAPPORT D'ACTIVITE.....	3
1.	Evénements significatifs sur le semestre écoulé	3
2.	Perspectives 2023.....	4
3.	Analyse des résultats	5
II.	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SEMESTRIELS DU 30 JUIN 2023.....	8
A.	COMPTES CONSOLIDES	8
1.	Bilan consolidé.....	9
2.	Compte de résultat consolidé	10
3.	Tableau des flux de trésorerie consolidé	11
4.	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	12
B.	ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS du 30 juin 2023	13
1.	Description de l'activité du Groupe	14
2.	Continuité d'exploitation.....	18
3.	Variations de périmètre.....	19
4.	Méthodes comptables.....	22
5.	NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ	34
6.	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	43

I. RAPPORT D'ACTIVITE

1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SUR LE SEMESTRE ECOULE

1.1 Mise en fabrication du Coolidge™2 le 6 juin 2023

Kalray a annoncé la mise en fabrication de son nouveau processeur DPU "Coolidge™2", optimisé pour l'IA et le traitement intensif des données. Cette nouvelle version majeure du processeur Coolidge™ offrira des performances de calcul jusqu'à 10 fois supérieures, avec à la clé un processeur ultra-performant, en particulier dans le domaine de l'IA et du stockage intensif.

1.2 La technologie de KALRAY primée

Kalray et ses processeurs ultra performants sont lauréats du programme d'accélération French Tech 2030, dédié aux innovations de rupture. À la clé, un accompagnement global et financier sur-mesure de la Mission French Tech, en coordination avec Bpifrance, les coordinateurs des stratégies France 2030 et les ministères concernés. Cet accompagnement bénéficiera en particulier au processeur de nouvelle génération haute performance et basse consommation de Kalray, le MPPA® DPU, dédié à l'intelligence artificielle, aux prochaines générations de data centers et à la 5G.

1.3 Un niveau de trésorerie qui reste élevé et sécurise la poursuite du développement de la société

Au 30 juin 2023, la trésorerie disponible de Kalray s'établit à 23.1 M€ contre 32.2 M€ au 31 décembre 2022.

2. PERSPECTIVES 2023

Kalray a modifié ses perspectives de CA pour 2023, avec un chiffre d'affaires consolidé de 30 M€ au lieu de 40 M€ initialement communiqués. La société prévoit toujours une nette amélioration de son EBITDA, et est confiant dans la réalisation de ces objectifs.

Recrutements

L'effectif au 30 juin 2022 est de 194 salariés (hors contrats d'apprentissage). Des recrutements sont en cours. Il s'agit principalement d'ingénieurs R&D, hardware et software, et support Clients.

Projets collaboratifs

Les projets collaboratifs qui ont démarré les années précédentes (5G OPERA, CARAIBE, EPI SGA2, PIRANA et RENESENS) se poursuivent selon le planning prévu.

Les projets OCEAN12 et CPS sont clos depuis septembre 2022.

Trois nouveaux projets ont commencé au cours du 1er semestre 2023 : CoreNEXT (Janvier 2023), DeepGreen (Avril 2023) et IP3 (Mai 2023).

3. ANALYSE DES RESULTATS

3.1 Chiffres clés du 1er semestre 2023

K€ (consolidated data)	H1/2022	H1/2023
Chiffre d'affaires	4 768	15 275
Subventions	1 223	460
Production immobilisée (R&D)	5 034	5 641
Autres produits	89	94
Produits d'exploitation	11 114	21 470
Achats et variation de stocks	(1 429)	(5 820)
Charges d'exploitation	(11 700)	(15 684)
<i>Dont charges de personnel</i>	(7 283)	(10 680)
<i>Dont autres charges externes</i>	(4 417)	(5 016)
EBITDA	(2 015)	(34)
Dotations aux amortissements et provisions	(7 837)	(4 317)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(9 852)	(4 351)
Credit d'impôt Recherche	2 244	1 474
RESULTAT D'EXPLOITATION retraité avec CIR	(7 608)	(2 877)
Résultat Financier	92	(116)
Résultat exceptionnel	(8)	(8)
RESULTAT NET	(7 524)	(3 001)

La société considère que le résultat d'exploitation retraité, à savoir résultat d'exploitation + CIR, est un indicateur alternatif de performance pertinent.

La société indique également l'EBITDA (résultat avant charges financières, impôts et dotations aux amortissements).

Le groupe Arcapix a intégré le périmètre de consolidation le 15 avril 2022, le comparatif au 30/06/2022 n'inclut qu'un trimestre de son activité.

3.2 Produits

Chiffre d'affaires

Il se compose de la vente de matériel (processeurs, cartes et serveurs) et de la vente de licences software, services et support.

Il a été réalisé principalement en Europe et aux Etats-Unis.

Subventions

Les subventions **reconnues en produits** sur le premier semestre 2023 pour 460 K€ (1 223 K€ au 1^{er} semestre 2022) concernent principalement les projets liés au développement du processeur Coolidge.

Le montant des **subventions encaissées** au 1^{er} semestre 2023 est de 3 466 K€ (1 237 K€ au 1^{er} semestre 2022). Il s'agit principalement de versements pour les projets en cours CARAIBE, EPI SGA2, PIRANA, RENESENS et le préfinancement du projet CoreNEXT.

Le montant des produits de subventions constatés d'avance au 30 juin 2023 s'élève à 150 K€ (1 944 K€ au 31 décembre 2021). Ces produits seront reconnus dans le compte de résultat dans les prochains mois.

Note sur la comptabilisation des subventions

Pour ce qui concerne le traitement comptable des subventions d'investissement, le règlement ANC n°2020-01 ne prévoit aucune disposition spécifique relative au traitement comptable des subventions d'investissement dans les comptes consolidés. En conséquence conformément à l'article 271-2 de ce règlement, la Commission des études comptables considère que les dispositions du PCG s'appliquent en la matière.

A ce titre, la société a décidé de retenir, parmi les deux méthodes possibles, la méthode suivante concernant le traitement des subventions d'investissement : comptabilisation en capitaux propres avec reprise au compte de résultat selon les modalités prévues par l'article 312-1 du PCG.

Le règlement n°2020-01 s'applique de manière prospective aux transactions survenues et aux contrats conclus à partir de la date de sa première application, soit au 1^{er} janvier 2021. Ainsi, la comptabilisation des subventions antérieures au

1^{er} janvier 2021 reste inchangée ; les subventions sont présentées en produits constatés d'avance dans les comptes consolidés en application de la recommandation du bulletin COB n°361.

Production immobilisée

Le montant activé au titre des frais de développement sur le 1^{er} semestre 2023 s'élève à 5 641 K€. Il concerne essentiellement les développements software de Coolidge et de Coolidge 2, le design de la prochaine génération de processeurs, ainsi que les travaux sur les cartes et serveurs.

3.3 Charges

- **Les charges de personnel** sont en augmentation de 3 397 K€ par rapport au 1^{er} semestre 2022. L'effectif salarié s'établit à 194 à fin juin 2023, soit une hausse de 16% par rapport au 1^{er} semestre 2022 (170 salariés).

France : 122

Etats-Unis : 16

Royaume Uni : 56

- **Les charges d'exploitation** (autres achats et charges externes, impôts et taxes et autres charges) sont en hausse de 587 K€ par rapport au 1^{er} semestre 2022.

3.4 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'établit à - 4 352 K€ au 30 juin 2023, contre - 9 852 K€ au 30 juin 2022, soit une variation de -5 500 K€.

Le résultat d'exploitation retraité, à savoir le résultat d'exploitation auquel s'ajoute le Crédit Impôt Recherche, s'établit à - 2 877 K€ au 1^{er} semestre 2023, contre - 7 608 K€ au 1^{er} semestre 2022.

3.5 Résultat financier

Le résultat financier du 1^{er} semestre 2023 est de -116 K€ contre + 92 K€ au 1^{er} semestre 2022.



II. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SEMESTRIELS DU 30 JUIN 2023

A. COMPTES CONSOLIDES

1. Bilan consolidé

BILAN ACTIF CONSOLIDE

Comptes consolidés

	Notes	30/06/2023	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	5.1	42 487	38 131
<i>Ecart d'acquisition</i>		13 309	13 762
Immobilisations corporelles	5.2	3 085	3 131
Immobilisations financières		478	373
Titres mis en équivalence			
Actif immobilisé		46 050	41 634
Stocks et en-cours		2 821	2 065
Créances clients et comptes rattachés	5.3	8 464	3 682
Autres créances et comptes de régularisation	5.3	7 007	8 466
Trésorerie		23 098	32 198
Actif Circulant		41 390	46 411
TOTAL ACTIF		87 440	88 045

BILAN PASSIF CONSOLIDE

Comptes consolidés

	Notes	30/06/2023	31/12/2022
Capital social	5.4	8 476	8 072
Primes d'émission, de fusion, d'apport		39 732	32 016
Réserves et Résultat consolidé		2 583	4 872
Autres	5.5	4 781	2 747
Capitaux propres - Part du groupe		55 572	47 707
Intérêts minoritaires			
Autres fonds propres	5.6	6 228	6 309
Provisions pour risques et charges		831	427
Emprunts et dettes financières par nature	5.7	3 900	6 665
Fournisseurs et comptes rattachés	5.8	7 516	6 227
Autres dettes et comptes de régularisation	5.8	13 393	20 710
Dettes		24 809	33 602
TOTAL PASSIF		87 440	88 045

2. Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Comptes consolidés

	Notes	30/06/2023	30/06/2022
Chiffre d'affaires	6.1	15 275	4 768
Autres produits d'exploitation		6 194	6 282
Reprises amortissements exploitation			64
Reprises provisions exploitation		0	
Compte de liaison exploitation			
Total Autres Produits d'Exploitation	6.2	6 194	6 346
Achats et variation de stocks		5 820	1 429
Autres achats et charges externes	6.3	4 816	4 298
Impôts et taxes		111	111
Charges de personnel	6.4	10 680	7 283
Dotations aux amortissements exploitation		3 922	7 837
Dotations aux provisions exploitation		395	7
Autres charges d'exploitation		77	1
Charges d'Exploitation		25 821	20 966
Résultat d'Exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-4 352	-9 852
Dotations aux amortissements des écarts d'acq.			
Résultat d'Exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-4 352	-9 852
Produits Financiers		150	307
Charges Financières		266	215
Résultat Financier	6.5	-116	92
Résultat courant avant impôt		-4 468	-9 760
Résultat exceptionnel	6.6	-8	-8
Impôts dus sur les bénéfices et assimilés	6.7	-1 080	-2 244
Impôts différés		-393	
Résultat Net des Entreprises Intégrées		-3 002	-7 524
Quote-part résultats des mises en équivalence			
Résultat Net de l'Ensemble Consolidé		-3 002	-7 524
Résultat Net part du groupe		-3 002	-7 524
Résultat hors groupe			
Résultat par action	6.8	-0,74	-1,23

3. Tableau des flux de trésorerie consolidé

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Comptes consolidés

	30/06/2023	30/06/2022
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat Net des Entreprises Intégrées	-3 002	-7 524
Reprises des Amortissements et provisions	0	0
Dotations aux Amortissements et provisions	4 396	8 025
Plus et moins values de cession	0	0
Elim. des éléments sans incidence sur la tréso.	787	-1 213
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	2 181	-712
Variation des frais financiers	0	0
Variation nette exploitation	-1 095	-2 716
Variation nette hors exploitation	-3 338	-357
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-4 433	-3 073
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-2 252	-3 785
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaisst / acquisition immos incorporelles	-7 607	-5 034
Décaisst / acquisition immos corporelles	-894	-1 242
Encaisst / cession d'immos corp et incorp	0	0
Variation du BFR fournisseur d'immobilisation	49	0
Subventions d'investissement encaissées	2 034	934
Décaisst / acquisition immos financières	-3	0
Encaisst / cession immos financières	6	0
Trésor.nette /acquisitions & cessions de filiales	0	-5 459
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'inv.	-6 415	-10 800
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital ou apports	147	1 772
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	0	0
Dividendes versés aux minoritaires	0	0
Variation des autres fonds propres	-81	142
Encaissements provenant d'emprunts	8	6 000
Remboursement d'emprunts	-707	-240
Titres d'autocontrôle	0	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations de fi.	-633	7 674
Effet change sur trésorerie et capital	200	0
VARIATION DE TRESORERIE CASH	-9 100	-6 911
TRESORERIE A L'OUVERTURE	32 198	18 030
TRESORERIE A LA CLOTURE	23 098	11 119
VARIATION DE TRESORERIE CASH	-9 100	-6 911

4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

VARIATION CONSOLIDÉE DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes	Résultat Net part du groupe	Réserves	Subventions d'investissement	Provisions réglementées	Réserves de conversion	CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE
Solde Trimestre 4 2021	58 303	6 180		-39 969	1 154		-41	25 627
Décalage ouverture clôture					0		0	0
Mouvements de périmètre	0	0		-8 702	0	0	0	-8 702
Mouvements sur le capital	-50 231	29 836		57 069	0	0	0	36 674
Résultat Net part du groupe			-15 548					-15 548
Dividendes (-)							0	0
Dividendes versés par ME							0	0
Subventions d'investissement	0	0		0	-283	0	0	-283
Provisions réglementées						0	0	0
Stock option				-146			0	-146
Variations en KP	0	-4 000		4 000	0	0	0	0
Ecart de conversion	0	0		0	0	0	-668	-668
Autres mouvements				8 704	1 876		173	10 752
Solde Trimestre 4 2022	8 072	32 016	-15 548	20 956	2 747	0	-536	47 707
Décalage ouverture clôture				401			0	401
Mouvements de périmètre	0	0		47	0	0	0	47
Mouvements sur le capital	0	147		0	0	0	0	147
Résultat Net part du groupe			-3 002				0	-3 002
Dividendes (-)							0	0
Dividendes versés par ME							0	0
Subventions d'investissement	0	0		0	1 600	0	0	1 600
Provisions réglementées						0	0	0
Stock option				62			0	62
Variations en KP	0	0		0	0	0	0	0
Ecart de conversion	0	0		0	0	0	493	493
Autres mouvements	404	7 569		-91	435		-196	8 118
Solde Trimestre 2 2023	8 476	39 732	-3 002	5 826	4 781	0	-241	55 572



B. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS DU 30 JUIN 2023

Les informations communiquées en annexe font partie intégrante des états financiers individuels semestriels résumés du Groupe au 30 juin 2023 arrêtés par le Directoire en date du 20 septembre 2023.

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf mention contraire.

1. Description de l'activité du Groupe

Les présents états financiers consolidés comprennent KALRAY SA, sa filiale américaine KALRAY Inc., sa filiale japonaise KALRAY KK, sa filiale ARCAPIX Holdings Ltd et ses filiales britanniques PIXIT MEDIA Ltd, ARCASTREAM Ltd, et la filiale américaine ARCAPIX LLC (l'ensemble constituant le « Groupe »).

KALRAY est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, de droit français, mère du Groupe. Elle est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble sous le numéro 507 620 557. Le siège social de la société est situé à l'adresse suivante : 180 avenue de l'Europe - 38330 MONTBONNOT SAINT MARTIN. Elle détient 100% des parts de :

- KALRAY Inc., société de droit américain, créée le 5 décembre 2013, au capital de 1 000 \$ dont le siège social est situé à 60 Broad Street - Suite 3502 - New York, NY 10004, Etats-Unis.
- KALRAY Japan KK, société de droit japonais, créée le 23 février 2011, au capital de 10 millions de yen dont le siège social est situé à 4-16-21 SHIMUMA, SETAGAYA-KU TOKYO, Japon.
- ARCAPIX Holdings Ltd, société de droit britannique, créée le 23 novembre 2013, au capital de 113,04 £, enregistrée sous le numéro 08788119, dont le siège social est situé 1 Park Road, Hampton Wick, Kingston Upon Thames, Surrey, KT1 4AS, Royaume-Uni. ARCAPIX Holdings Ltd détient 100 % de :
 - o PIXIT MEDIA Ltd, société de droit britannique, créée le 29 juin 2010, enregistrée sous le numéro 07298805, au capital de 7,50 £, dont le siège social se situe 1 Park Road, Hampton Wick, Kingston Upon Thames, Surrey, KT1 4AS, Royaume-Uni.
 - o ARCASTREAM Ltd société de droit britannique, créée le 3 janvier 2013, au capital de 1 £, dont le siège social est situé 1 Park Road, Hampton Wick, Kingston Upon Thames, Surrey, KT1 4AS, au Royaume-Uni.
 - o ARCAPIX LLC société de droit américain, immatriculée le 20 avril 2017 sous le numéro 8788119, au capital de 5 000 \$, dont le siège social est situé à 1386 Poinsettia Avenue - Suite H, Vista - CA 92081, Etats-Unis.

ARCAPIX Holdings Ltd et ses filiales, PIXIT MEDIA Ltd, ARCASTREAM Ltd et ARCAPIX LLC, constituent ensemble le sous-groupe ARCAPIX.

Le Groupe est spécialisé dans le développement de circuits intégrés haute performance programmables et dans le développement de solutions logicielles de stockage des données.

Le chiffre d'affaires réalisé à ce jour consiste en la vente de processeurs, cartes et stations de développement, conçus par le Groupe et fabriqués en petites séries par des sous-traitants et en la vente de licences et de services associés.

1.1. Faits marquants du semestre

▪ Mise en fabrication du Coolidge™2 le 6 juin 2023

Kalray a annoncé la mise en fabrication de son nouveau processeur DPU "Coolidge™2", optimisé pour l'IA et le traitement intensif des données. Cette nouvelle version majeure du processeur Coolidge™ offrira des performances de calcul jusqu'à 10 fois supérieures, avec à la clé un processeur ultra-performant, en particulier dans le domaine de l'IA et du stockage intensif.

▪ La technologie de KALRAY primée

Kalray et ses processeurs ultra performants sont lauréats du programme d'accélération French Tech 2030, dédié aux innovations de rupture. À la clé, un accompagnement global et financier sur-mesure de la Mission French Tech, en coordination avec Bpifrance, les coordinateurs des stratégies France 2030 et les ministères concernés. Cet accompagnement bénéficiera en particulier au processeur de nouvelle génération haute performance et basse consommation de Kalray, le MPPA® DPU, dédié à l'intelligence artificielle, aux prochaines générations de data centers et à la 5G.

▪ Conversion de l'emprunt obligataire

L'emprunt obligataire d'un montant de 2 066 K€ au 31 décembre 2022 a été intégralement converti sur le semestre pour 129 K€ de capital et 1 937 K€ en prime d'émission. Cet emprunt obligataire comprenait une prime d'émission d'un montant de 548 K€ comptabilisée à l'actif du bilan et amortie par la constatation d'une charge financière. Cette prime d'émission est totalement amortie au 30 juin 2023.

▪ Exercice des BSA émis suite à l'acquisition d'ARCAPIX Holdings

Les BSA « complément de prix 1 » et « prix différé 1 » émis suite à l'acquisition d'ARCAPIX Holdings ont été exercés sur le semestre. L'augmentation du capital résultante de ces opérations s'élève à 161 K€ et prime d'émission à 5 654 K€. La dette correspondante a diminué d'un montant total de 5 815 K€.

Le détail des BSA émis suite à l'acquisition d'ARCAPIX Holdings figure en 5.4.

- **Renforcement des équipes**

L'effectif au 30 juin 2023 est de 193 salariés. De nombreux recrutements sont en cours. Il s'agit principalement d'ingénieurs R&D, hardware et software.

- **Bon déroulement des projets collaboratifs**

Les projets collaboratifs démarrés les années précédentes (CPS, CARAIBE et PIRANA) se poursuivent selon le planning prévu.

Kalray contribue à deux nouveaux projets : OPERA 5G et RENESENS.

1.2. Evènements postérieurs à la clôture

- **Pour la deuxième année consécutive, la solution Flashbox™ de KALRAY primée « meilleure technologie » au FMS 2023**

La solution Flashbox™ de KALRAY et de l'américain Viking, filiale de Sanmina, a été primée « meilleure technologie » au Flash Memory Summit (FMS), le plus important salon au monde dédié aux mémoires Flash et aux technologies de stockage.

Alors que la plupart des acteurs du stockage mondial participaient au FMS, cette récompense démontre la valeur de la technologie et de l'offre de KALRAY dans le monde du stockage et la reconnaissance que KALRAY prend peu à peu sur ce marché. KALRAY rappelle que son offre Flashbox™, qui intègre ses cartes d'accélération DPU, vise les sociétés créant et gérant leur propre data centers, qu'ils soient privés ou publics, et qui cherchent à optimiser leurs infrastructures de stockage. KALRAY avait annoncé par ailleurs un peu plus tôt dans l'année travailler avec Clever Cloud, éditeur européen de solutions d'automatisation et d'optimisation pour l'hébergement de sites et applications sur Internet.

- **Réception des premiers processeurs DPU Coolidge™2**

Suite à l'achèvement de la phase de conception de Coolidge™2 en juin dernier et sa mise en production, Kalray a reçu les premiers échantillons de son nouveau processeur fin août. Coolidge™2



sera livré aux premiers clients dès la fin du mois de septembre. Coolidge™2 est livré avec l'environnement de développement complet de Kalray comprenant le SDK Kalray AccessCore™, l'outil logiciel KaNN permettant de porter les différents réseaux d'intelligences artificielles développés à partir d'outil standard de l'industrie et les nouvelles cartes d'accélération K300 embarquant Coolidge™2.

2. Continuité d'exploitation

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Directoire compte tenu des éléments suivants :

- Concernant son activité « CORE DPU », le Groupe est toujours dans une phase de pré-production, et son chiffre d'affaires reste limité à des projets d'évaluation et de qualification, avec d'importantes dépenses de recherche et développement et de faibles revenus, qui ne suffisent pas encore à équilibrer l'exploitation.
- Concernant l'activité « Software » du sous-groupe ARCAPIX, le développement de la force de ventes en Europe et aux Etats-Unis ainsi que la montée en puissance de la commercialisation des produits par le réseau commercial du groupe Dell permettent une augmentation significative du chiffre d'affaires.
- La trésorerie disponible au 30 juin 2023 et les subventions prévues sur les projets de R&D permettent au Groupe de couvrir les besoins jusqu'à l'atteinte de l'équilibre opérationnel.

3. Variations de périmètre

Le 15 avril 2022, le Groupe a acquis 100 % du capital social de ARCAPIX HOLDINGS et de ses filiales, éditeur de logiciel spécialisé dans les solutions de stockage pour les applications de calculs intensifs.

Deux commissaires aux apports ont été désignés par ordonnance du président du tribunal de commerce de Grenoble en date du 15 février 2022 conformément aux dispositions de l'article L. 225-147 du code de commerce. Ils ont établi à l'attention de l'assemblée générale des actionnaires de KALRAY deux rapports, l'un portant sur (a) la valeur de l'Apport et confirmant, notamment, que celle-ci n'est pas surévaluée et correspond au moins à la valeur totale des actions à émettre par KALRAY en rémunération de l'Apport, et (b) l'autre traitant de la rémunération de l'Apport afin d'apprécier l'équité du rapport d'échange.

Le calcul de l'écart de première consolidation est détaillé ci-après :

Prix d'acquisition :

- Montant versé en numéraire	5 754
- Paiement en actions	2 651
- Compléments de prix	14 137
- Coûts directs liés à l'acquisition	513

<i>Total du prix d'acquisition</i>	23 054
------------------------------------	---------------

Valeur d'entrée des actifs nets acquis	9 293
--	-------

Écart de première consolidation	13 762
--	---------------

Conformément au règlement 2020-01, l'affectation de cet écart de première consolidation sera effectuée au cours de l'exercice 2023, soit à la clôture de l'exercice suivant l'acquisition.

Le contrat d'acquisition (Share contribution Agreement) du groupe ARCAPIX HOLDINGS signé le 15 avril 2022 prévoit des compléments de prix (« Earn-Out Consideration » et « Deferred Consideration »). Ces compléments de prix ont été inscrits dans le coût d'acquisition des titres du groupe ARCAPIX HOLDINGS en tant qu'estimation provisoire du coût d'entrée des titres à la date de la transaction dans la mesure où ces compléments de prix sont probables et peuvent être estimés de façon fiable. Ces compléments de prix ont été comptabilisés en contrepartie d'une dette. Cette dette n'a pas fait l'objet d'une actualisation. L'estimation du coût d'entrée pourra être revu dans le cas où les « Earn-Out Consideration » et « Deferred Consideration » ne viendraient pas à s'appliquer.

▪ Contribution du sous-groupe ARCAPIX au bilan consolidé au 30 juin 2023 :

BILAN ACTIF CONSOLIDE	
	GROUPES ARCAPIX
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 583
<i>Ecart d'acquisition</i>	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	219
Titres mis en équivalence	0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15
ACTIF IMMOBILISE	6 816
STOCKS	179
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	7 994
AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION	610
TRESORERIE ACTIVE	5 674
ACTIF CIRCULANT	14 457
TOTAL ACTIF	21 273

BILAN PASSIF CONSOLIDE	
	GROUPES ARCAPIX
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	13 650
CAPITAUX PROPRES PART DES MINORITAIRES	0
CAPITAUX PROPRES	13 650
AUTRES FONDS PROPRES	0
PROVISIONS	567
DETTES FINANCIERES	0
PASSIF CIRCULANT	7 056
TOTAL PASSIF	21 273

- Contribution du sous-groupe ARCAPIX au compte de résultat consolidé au 30 juin 2023 :

COMPTE DE RESULTAT PAR NATURE

	GROUPE ARCAPIX
Produits d'Exploitation	15 685
Charges d'Exploitation	12 366
Résultat d'Exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	3 319
Dotations aux amortissements des écarts d'acq.	0
Compte de liaison exploitation	1 137
Résultat d'Exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	2 182
Opérations faites en commun	0
Résultat Financier	-132
Résultat exceptionnel	0
Résultat Avant Impôts	2 049
Impôts dus sur les bénéfices et assimilés	0
Total Impôts différés	-393
Participation des salariés aux fruits de l'expans.	0
Résultat Net des Entreprises Intégrées	2 443
Quote-part résultats des mises en équivalence	0
Résultat net d'impôts des activités cédées	0
Compte de liaison résultat	0
Résultat Net de l'Ensemble Consolidé	2 443
Part revenant aux minoritaires	0
Résultat Net part du groupe	2 443

4. Méthodes comptables

Les comptes du semestre ont été arrêtés par le Directoire réuni le 20 septembre 2023.

Les comptes consolidés sont établis sur une base volontaire, dans la mesure où le Groupe n'est pas astreint à établir de comptes consolidés.

Les états financiers du Groupe sont établis en euro. Tous les montants mentionnés dans la présente annexe aux états financiers sont libellés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des comptes consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

4.1. Base de préparation des comptes consolidés

Les comptes du Groupe sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés.

Les états financiers consolidés respectent les principes comptables de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices et de prudence.

Les comptes des sociétés étrangères consolidées, établis selon les règles en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités pour se conformer aux principes comptables du Groupe. Toutes les sociétés du Groupe clôturent au 31 décembre.

Tous les montants mentionnés dans la présente annexe aux états financiers sont libellés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

4.2. Changement de méthode comptable

Les principes et méthodes comptables sont identiques à ceux appliqués au 31 décembre 2022.

4.3. Méthodes de consolidation

La méthode de consolidation est la suivante :

- Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale ;
- Les participations dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle ;

- Les participations non contrôlées par le Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence ;
- Les opérations et les soldes intragroupes significatifs sont éliminés. Le périmètre de consolidation est présenté au n°1.

L'ensemble des sociétés sont détenues de manière exclusive et sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

4.4. Conversion des opérations en devises

a. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des comptes

Les éléments inclus dans les comptes de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité opère et génère l'essentiel de ses cash-flow (« la monnaie de fonctionnement »). Les comptes consolidés sont présentés en euros, monnaie de fonctionnement et monnaie de présentation du Groupe.

b. Transactions libellées en devises

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en euros en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions sont comptabilisés en résultat.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au cours de clôture. Les différences de conversion en résultant sont inscrites au bilan en « écart de conversion actif » lorsqu'il s'agit d'une perte latente et en « écart de conversion passif » lorsqu'il s'agit d'un gain latent.

Le Groupe considère que son exposition est faible et n'a pas mis en place d'instruments de couverture du risque de change.

c. Conversion des états financiers des filiales exprimés en monnaies étrangères

Les comptes de toutes les entités du Groupe (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyperinflationniste) dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation (l'euro), sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- Les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens ;
- Et toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Il n'y a pas dans le périmètre du Groupe de pays en hyperinflation.

4.5. Écart d'acquisition

Lors de l'acquisition d'une entité, le coût d'acquisition des titres est affecté, sur la base de leur valeur d'entrée, aux actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. La valeur d'entrée des actifs et des passifs de l'entité acquise correspond au prix que le groupe aurait accepté de payer s'il avait acquis les actifs et les passifs séparément, en tenant compte de l'utilisation qu'il leur destine. Ainsi, la valeur d'entrée des éléments incorporels identifiables acquis, tels que les marques et les licences, est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché.

La différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'entité acquéreuse dans la valeur d'entrée des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise évaluée selon la méthode générale de la comptabilité d'acquisition est enregistrée à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Ecarts d'acquisition » lorsqu'il est positif, ou au passif du bilan dans un poste spécifique lorsqu'il est négatif. L'écart d'acquisition négatif est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition.

Lors de l'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, les actifs et passifs identifiés sont évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel entre le prix d'acquisition des titres, augmenté des frais d'acquisition, et la quote-part de capitaux propres réévalués constitue l'écart d'acquisition. S'il est positif, il est inscrit dans l'actif immobilisé dans la rubrique « Ecarts d'acquisition ». S'il est négatif, il est inscrit dans une rubrique spécifique du passif. L'écart d'acquisition positif est amorti ou non selon sa durée d'utilisation, limitée ou non.

4.6. Frais de R&D

Le Groupe applique la méthode préférentielle d'immobilisation de ses coûts de développement. Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont cumulativement remplis :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- Intention de la société d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- Capacité de celle-ci à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité,
- Disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées afin d'achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, et
- Capacité d'évaluation de façon fiable des dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au

cours de son développement.

Compte tenu de leur nature, ces frais sont inscrits dans les comptes consolidés sur la ligne « immobilisations incorporelles ».

Le frais de développement sont comptabilisés à l'actif du bilan en immobilisations en cours jusqu'au lancement de la fabrication des masques. A partir de ce moment-là, ces frais sont amortis sur 3 ans, cf. note 5.1. Immobilisations incorporelles.

La valeur comptable des frais de développement est testée dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier la présence d'un indice de perte de valeur, le Groupe considère des indices externes et internes tels que des changements de technologie, un arrêt d'activité ou une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par le Groupe.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable de l'actif, à sa valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée du coût de sortie ou la valeur d'utilité. Si la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée. Le cas échéant, en pratique, les tests de dépréciation sont effectués par rapport à la valeur d'utilité correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés provenant de l'utilisation de l'actif.

Les flux futurs de trésorerie sont issus du plan d'affaires établi et validé par la Direction.

4.7. Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des licences acquises de propriété intellectuelle, des logiciels, des dépenses de développements spécifiques effectués par des tiers ainsi que des marques.

Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, ainsi que tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés.

Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée d'utilisation estimée (entre 1 et 3 ans).

4.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés comprenant, notamment, les frais d'acquisition constitués de droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'immobilisation et, le cas échéant, les coûts de démantèlement, d'enlèvement et de remise en état du site sur lequel est située l'immobilisation.

Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. À ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

- **Masques de fabrication des processeurs** : Les masques des processeurs de 1ère et 2ème génération ont été amortis linéairement sur 2 ans. Cependant, les masques du processeur Coolidge, acquis en 2019, et destinés à la production en volumes, sur plusieurs années, sont amortis, comme les frais de développement de Coolidge, sur 3 ans, à compter de la date de mise à disposition des prototypes. Toutefois, compte tenu du décalage de la mise en production de Coolidge, les éventuelles acquisitions, mais également les frais de développement liés à ce produit à compter du 1^{er} juillet 2021, seront amortis jusqu'au 31 octobre 2023.
- **Matériel informatique** : 3 à 5 ans
- **Mobilier de bureau** : 10 ans
- **Installations générales, agencements, aménagements divers** : 10 ans

Le montant amortissable d'un actif correspond à sa valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle, cette dernière représentant la valeur vénale de l'immobilisation à la fin de son utilisation, diminuée des coûts de sortie.

Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Une immobilisation est dépréciée lorsque sa valeur nette comptable est supérieure à sa valeur actuelle estimée (le plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage). Les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est non limitée sont testés au moins un fois par exercice. Les autres immobilisations sont testées lorsqu'il existe un indice de perte de valeur à la clôture des comptes.

4.9. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence. Les titres de participation non consolidés sont inscrits à leur coût historique d'acquisition qui inclut, le cas échéant, les frais directement imputables à l'acquisition. Une dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité appréciée par la Direction sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation.

Ce poste est essentiellement constitué :

- Des retenues de garantie liées au préfinancement du Crédit Impôt Recherche. Ces montants sont restituables sous un délai de 1 an (retenues individuelles) à 3 ans (retenues collectives).
- De dépôts et cautionnements versés.

4.10. Stocks

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition. Les matières premières sont uniquement destinées à être utilisées dans la production.

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient, des marchandises, des encours de production et des produits finis.

Les stocks ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour dépréciation pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes, dans le cas où cette dernière est inférieure à la valeur nette comptable.

4.11. Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale (coût historique). Elles sont classées dans l'état des échéanciers selon la durée restant à courir, à la date de clôture du bilan, jusqu'à leur échéance. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour les ramener à leur valeur nette de réalisation estimée.

Les éventuelles provisions pour dépréciation des créances clients sont déterminées sur la base :

- Des risques constatés sur les clients, en contentieux, en règlement judiciaire et en liquidation judiciaire (comptabilisation en dépréciation).
- D'une analyse au cas par cas de la situation de chaque client, couplée à la situation des pays concernés.

4.12. Disponibilités

Les disponibilités comprennent les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au bilan dans les « Emprunts et dettes financières » mais ils sont inclus dans le total de la trésorerie présenté dans le tableau de flux de trésorerie.

4.13. Provisions et passifs éventuels

Une provision est comptabilisée lorsque :

- Le Groupe est tenu par une obligation légale ou implicite découlant d'événements passés ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Et le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêté des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

4.14. Subventions d'investissement

En application du nouveau règlement comptable ANC 2020-01 en vigueur au 1^{er} janvier 2021, les subventions d'investissement ne font plus l'objet d'un retraitement, et sont désormais comptabilisées en capitaux propres.

Comme mentionné à la note 3.2 Changement de méthode comptable, Le règlement n°2020-01 s'applique de manière prospective aux transactions survenues et aux contrats conclus à partir de la date de sa première application, soit au 1^{er} janvier 2021. Ainsi, la comptabilisation des subventions antérieures au 1^{er} janvier 2021 reste inchangée; les subventions sont présentées en produits constatés d'avance dans les comptes consolidés en application de la recommandation du bulletin COB n°361.

4.15. Engagements de retraite et avantages similaires

L'engagement de retraite supporté par le Groupe est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel de l'entité française. La législation prévoit que des indemnités soient versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

Les hypothèses de calcul retenues en matière d'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- Application de la convention collective de la Métallurgie
- Revalorisation des salaires : 2 %
- Taux d'actualisation : 3,60 %
- Taux de rotation du personnel : 1,67 % pour les non-cadres ; 7.97 % pour les cadres ;
- Départ à la retraite à l'âge de 65 ans.

Le Groupe n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite.

4.16. Emprunts et dettes financières

Les dettes financières sont valorisées à leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation. Les coûts (frais et prime, le cas échéant) d'émission d'emprunts sont portés à l'actif et étalés sur la durée de vie des emprunts concernés selon une méthode en cohérence avec le profil d'amortissement de l'emprunt.

Les emprunts obligataires convertibles sont enregistrés au passif du bilan dans la rubrique « Emprunts et dettes financières » pour le montant de l'emprunt émis, diminué des amortissements constatés.

Les primes d'émission sont comptabilisées à l'actif du bilan et amorties sur la durée de l'emprunt et en fonction des conversions des obligations en actions.

Les primes de non-conversion sont comptabilisées en sous forme de provisions pour risques (à caractère financier) dès lors qu'il devient probable qu'un remboursement sera effectué. Dans le cas contraire, elles sont inscrites en engagements hors bilan.

Les avances et garanties reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche et développement du Groupe, dont les remboursements sont conditionnels, sont présentées en dettes financières. En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention dans le compte de résultat.

4.17. Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les comptes consolidés, ainsi que pour les reports déficitaires. Les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires.

Conformément à la réglementation, il est présumé qu'un tel bénéfice n'existera pas si l'entité a supporté des pertes au cours des deux derniers exercices.

Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été votés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé. L'effet des variations de taux liées aux changements de taux d'impôt ou de législation fiscale est comptabilisé en résultat.

Aucun actif ni passif d'impôt différé n'est comptabilisé lors de l'élimination, en consolidation, des résultats de cession interne de titres de participation d'entités consolidées ou des dépréciations et des provisions pour risques et charges, déductibles fiscalement, portant ces titres

4.18. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend la vente de biens, de marchandises, de services, de licences et de support.

Le Groupe est « fabless », il ne fabrique pas lui-même ses produits (processeurs, cartes électroniques, stations de développement) mais les conçoit et les fait fabriquer par des tiers.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert des risques et avantages significatifs liés à la propriété à l'acheteur, ce qui correspond généralement à la date du transfert de propriété du produit ou la réalisation du service.

Dans les contrats de licences où la prestation de maintenance est assurée mais où le prix n'est pas présenté de manière distincte du prix de vente du logiciel, aucun revenu n'est différé ; en revanche, une provision est comptabilisée conformément aux dispositions du règlement du CRC n° 2000-06 sur les passifs.

Pour les licences avec services de développement associés, tout comme pour les contrats de support et services, la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement est retenue. Elle consiste à enregistrer le résultat, au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

La méthode de l'avancement n'est appliquée que lorsque les critères suivants sont respectés :

- Prestation acceptée par le cocontractant,
- Réalisation de la prestation certaine,
- Possibilité d'évaluer le bénéfice global de l'opération, avec une sécurité suffisante, au moyen de documents comptables prévisionnels.

Au bilan, sont reconnus les créances clients, les factures à établir, les produits constatés d'avance, les avances.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du contrat, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour perte à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre à la clôture.

4.19. Autres produits

Les autres produits comprennent principalement la production immobilisée et les subventions.

Subventions

KALRAY bénéficie de financements publics, provenant d'organismes locaux, d'Etat ou communautaires, permettant de couvrir tout ou partie de la recherche et développement sur des projets ou thématiques spécifiques. Dans la mesure où les frais de développement sont immobilisés à l'actif du bilan, les subventions rattachables aux projets immobilisés sont rapportées au compte de résultat en produits d'exploitation au rythme des amortissements de ces frais pratiqués à la clôture de l'exercice.

Les subventions non rattachées à un projet immobilisé sont comptabilisées en produits, en fonction de l'avancement des dépenses engagées à la date de clôture. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé mais que les subventions n'ont pas encore été reçues de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

4.20. Contrats de location et contrats de crédit-bail et assimilés

Les contrats de location qui ne répondent pas à la définition d'un contrat de crédit-bail ou d'un contrat assimilé à un contrat de crédit-bail (voir ci-après) sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les franchises obtenues de créances et autres remises obtenues en cours de contrat, sans contrepartie au moins équivalente à donner au bailleur (allongement de la durée non résiliable du bail, augmentation des loyers futurs...) sont immédiatement reconnus au compte de résultat.

Les biens financés par un contrat de crédit-bail tel que défini par le Code monétaire et financier (art. L 313-7) ou un contrat de location qui répond à la définition d'un contrat assimilé à un contrat de crédit-bail sont comptabilisés dans les immobilisations, avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Un bien entre dans cette dernière catégorie si le contrat de location remplit au moins une des conditions suivantes :

- Le contrat prévoit le transfert de la propriété au terme de la durée du bail sur option et les conditions d'exercice de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail ;
ou
- La durée du contrat couvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur ;
ou
- La valeur actualisée des paiements moniaux est proche de la valeur vénale du bien loué à la date de conclusion du bail.

Le Groupe a ponctuellement recours à des contrats de crédit-bail concernant du matériel informatique. Considérant le faible recours au crédit-bail, aucun retraitement n'a été pratiqué. Les biens concernés par les contrats de crédit-bail ne sont pas inscrits à l'actif.

4.21. Résultat exceptionnel

Ces rubriques ne sont alimentées que dans le cas où un évènement majeur intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise. Il s'agit donc de produits ou charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents – de montants particulièrement significatifs – que l'entreprise présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

Les produits et les charges exceptionnels sont des éléments peu nombreux, bien identifiés, non récurrents, significatifs au niveau de la performance consolidée et généralement repris dans la communication financière de l'entreprise. Ces éléments sont précisément décrits dans une note annexe en montant et en nature.

Ils peuvent comprendre, par exemple :

- Les plus-values ou moins-values de cession – ou les dépréciations – importantes et inhabituelles d'actifs non courants, corporels ou incorporels ;
- Certaines charges de restructuration : il s'agit uniquement des coûts de restructuration qui seraient de nature à perturber la lisibilité du résultat opérationnel courant, par leur caractère inhabituel et leur importance ;
- D'autres charges et produits d'exploitation tels qu'une provision relative à un litige d'une matérialité très significative.

4.22. Résultat par action

Le résultat par action se calcule en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Conformément à la méthode du « rachat d'actions », le résultat dilué par action s'obtient en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'incidence de la conversion maximale des instruments dilutifs en actions ordinaires.

Lorsque le résultat net de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

4.23. Traitement comptable des actions propres dans le cadre du contrat de liquidité

Le Groupe a conclu un contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement.

Le solde du contrat non investi en actions est comptabilisé en immobilisations financières.

Les titres d'autocontrôle sont imputés sur les capitaux propres, de même que les moins-values de cession de ces actions, les plus-values de cession de ces actions.

La provision pour dépréciation des titres est calculée sur le cours moyen mensuel du dernier mois avant la clôture.

4.24. Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les estimations concernent principalement :

- Les frais de développement immobilisés (cf. note 5.1).
- Les tests de dépréciation des frais de développement immobilisés, puisqu'ils sont basés sur des flux de trésorerie futurs estimés et des hypothèses de taux de croissance, de rentabilité et d'actualisation (cf. note 5.1).

La direction revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.



L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé de manière prospective.

5. NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ

5.1. Immobilisations incorporelles

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeurs brutes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements et écarts de conversion	Clôture
Ecart d'acquisition brut	13 762		-453		13 309
Frais de recherche & développement	76 090	2 306		44	78 440
Logiciels, concessions, brevets	16 532	1 848		256	18 636
Immobilisations incorporelles en cours	15 887	3 453			19 340
Immobilisations incorporelles brutes	122 271	7 607	-453	300	129 725

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements et écarts de conversion	Clôture
Frais de recherche - Amort.	72 030	1 778			73 807
Concessions, brevets - Amort.	12 111	1 196		123	13 431
Amortissements et provisions	84 141	2 974		123	87 238

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements et écarts de conversion	Clôture
Ecart d'acquisition brut	13 762		-453		13 309
Frais de recherche & développement	4 061	528		44	4 633
Logiciels, concessions, brevets	4 421	651		132	5 205
Immobilisations incorporelles en cours	15 887	3 453			19 340
Immobilisations incorporelles nettes	38 131	4 633	-453	176	42 487

Au 30 juin 2023, les immobilisations en cours concernent :

- le projet Coolidge 2, version améliorée de Coolidge :
 - 14 837 K€ au titre de frais de développements internes,
 - 3 169 K€ au titre de sous-traitance externe (IP).
- le projet IP Offer qui a pour objet de concevoir une offre de l'IP de KALRAY :
 - 185 K€ au titre de frais de développements internes.
- le projet Dolomites, future génération du MPPA qui prendra la suite de Coolidge :
 - 1 149 K€ au titre de frais de développements internes.

KALRAY réalise un test de dépréciation de ces frais de développement immobilisés Coolidge sur la base de l'estimation des cash flows futurs actualisés. Ce test porte sur les projets Coolidge et Coolidge 2 : frais de développements internes, licences et autres immobilisations incorporelles (comptabilisés en immobilisations incorporelles), et jeux de masques (comptabilisés en immobilisations corporelles). Le test de dépréciation réalisé au 30 juin 2023 n'a pas donné lieu à la constatation d'une provision pour dépréciation.

L'écart de première consolidation comptabilisé correspond à l'acquisition du groupe ARCAPIX le 15 avril 2022. L'acquisition a été valorisée à un total de **23 054 341 euros, dont 14 136 765** correspondants au complément du prix d'acquisition et à la rémunération différée du prix d'acquisition d'Arcapix Holdings.

Ces compléments de prix ont été inscrits dans le coût d'acquisition des titres du groupe ARCAPIX HOLDINGS en tant qu'estimation provisoire du coût d'entrée des titres à la date de la transaction dans la mesure où ces compléments de prix sont probables et peuvent être estimés de façon fiable. L'estimation du coût d'entrée pourra être revu dans le cas où les compléments de prix et les rémunérations différées ne viendraient pas à s'appliquer.

Sur l'exercice, la diminution de l'écart de première consolidation correspond à une révision de ce prix d'entrée suite au départ d'une personne concernée par une partie des compléments de prix et rémunération différée qui ne seront donc pas à verser.

L'écart de première consolidation sera affecté dans les comptes consolidés au 31 décembre 2023.

5.2. Immobilisations corporelles

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeurs brutes	Ouverture	Augmentations	Autres mouvements et écarts de conversion	Clôture
Installations techniques	17 680	682	2	18 364
Autres immobilisations corporelles	2 960	109	19	3 088
Immobilisations corporelles en cours	286	104		390
Immobilisations corporelles brutes	20 927	894	21	21 842

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Autres mouvements et écarts de conversion	Clôture
Installations techniques - Amort.	15 737	734	0	16 471
Autres immobilisations corporelles - Amort.	2 059	213	14	2 286
Amortissements et provisions	17 796	947	14	18 757

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Autres mouvements et écarts de conversion	Clôture
Installations techniques	1 943	-52	2	1 893
Autres immobilisations corporelles	901	-105	6	802
Immobilisations corporelles en cours	286	104		390
Immobilisations corporelles nettes	3 131	-54	8	3 085

5.3. Créances clients et autres créances

CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

Par nature	30/06/2023	31/12/2022
Avances et acomptes versés sur commandes	54	270
Clients et comptes rattachés	5 846	3 410
Clients Factures à émettre	2 563	1
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	8 464	3 682
Créances sociales	27	27
Autres créances fiscales (hors IS)	1 269	3 089
Comptes courants débiteurs (AC)	0	0
Débiteurs divers (AC)	46	35
Etat - Impôts sur les bénéfices	4 877	3 797
Impôts différés actifs	87	0
Charges constatées d'avance	700	1 439
Primes de remboursement des obligations	0	79
AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION	7 007	8 466

Toutes les créances sont dues dans l'année suivant la date de clôture.

Le poste « Clients Factures à émettre » correspond essentiellement aux livraisons de licences en fin de semestre, non facturées au 30 juin 2023.

Le poste « Etat – Impôts sur les bénéfices » correspond au CIR des exercices 2022 et 2023 pour 4 877 K€.

Les « autres créances fiscales » comprennent des subventions à recevoir, c'est-à-dire la différence entre l'avancement et les montants effectivement perçus.

Les charges constatées d'avance concernent des charges d'exploitation.

5.4. Capital Social

a. Capital émis

Au 30 juin 2023, le capital social est composé 8 475 473 actions d'une valeur nominale de 1 euro.

Les augmentations de capital constatées sur le premier semestre 2023 résultent des opérations suivantes :

Nombre d'actions	Actions ordinaires	Valeur nominale unitaire	Montant du capital social En Euros
Au 31 décembre 2022	8 071 798	1,00 €	8 071 798
Augmentation de capital acquisition AGA : 20/01/2023	29 851	1,00 €	8 101 649
Augmentation de capital acquisition AGA : 27/01/2023	22 960	1,00 €	8 124 609
Augmentation de capital exercice BSA BSPCE et conversion OC : 03/04/2023	122 536	1,00 €	8 247 145
Augmentation de capital acquisition AGA : 24/04/2023	2 504	1,00 €	8 249 649
Augmentation de capital acquisition AGA : 25/05/2023	5 000	1,00 €	8 254 649
Augmentation de capital conversion OC : 26/05/2023	28 135	1,00 €	8 282 784
Augmentation de capital exercice BSA Arcapix : 06/06/2023	161 003	1,00 €	8 443 787
Augmentation de capital acquisition AGA : 29/06/2023	31 116	1,00 €	8 474 903
Augmentation de capital exercice BSPCE : 30/06/2023	840	1,00 €	8 475 743
Au 30 juin 2023	8 475 743	1,00 €	8 475 743

KALRAY détient également 5 252 actions propres dans le cadre du contrat de liquidité.

Note : AGA signifie Actions Gratuites Attribuées

b. Capital potentiel

Plusieurs plans de BSA et de BSPCE sont en cours d'exercice, voir le détail ci-dessous.

Au 30 juin 2023, les 21 715 BSA, 355 170 BSA ARCAPIX et les 167 427 BSPCE en cours de validité permettent de souscrire 406 952 actions nouvelles.

Au 30 juin 2023, les actions gratuites attribuées représentent 573 580 actions nouvelles.

Détail des attributions de BSPCE

	BSPCE 1 - 2014 A	BSPCE 1 - 2014 B	BSPCE-2 2014	BSPCE 2015 A	BSPCE 2015 B	BSPCE 2017-A	BSPCE 2019	BSPCE 2019-2	BSPCE 2020	TOTAL
Date d'assemblée	20-mars-14	20-mars-14	2-déc.-14	30-nov.-15	30-nov.-15	12-mai-17	14-mai-18	29-mai-19	29-mai-19	
Date de la décision d'attribution par le directoire	21-oct.-14	21-oct.-14	30-déc.-15	30-déc.-15	28-avr.-16	8-sept.-17	17-janv.-19	11-juil.-19	26-nov.-20	
Nombre maximum de BSPCE autorisés	113 500	113 500	24 515	86 000	86 000	124 700	281 000	152 835	152 835	
Nombre de BSPCE émis	46 950	42 255	3 771	56 592	6 592	103 400	179 165	8 000	10 000	449 225
Point de départ d'exercice des BSPCE	22-oct.-15	22-oct.-15	31-déc.-16	31-déc.-16	29-avr.-16	9-sept.-18	18-janv.-20	12-juil.-20	26-nov.-20	
Date d'expiration des BSPCE	20-oct.-24	20-oct.-24	29-déc.-25	29-déc.-25	27-avr.-26	7-sept.-27	16-janv.-29	10-juil.-29	25-nov.-30	
Prix d'exercice des BSPCE	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	14,00 €	12,61 €	16,76 €	20,21 €	
Modalités d'exercice	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(2)	(1)	
Nombre de BSPCE valides au 31 décembre 2022	3 800	1 755	400	29 927	3 692	70 922	47 471	500	10 000	168 467
Nombre de BSPCE exercés en 2023	-350			-150			-540			
Nombre de BSPCE annulés en 2023										
Nombre de BSPCE valides au 30 juin 2023	3 450	1 755	400	29 777	3 692	70 922	46 931	500	10 000	167 427
Nbre total d'actions pouvant résulter de l'exercice des BSPCE au 30/06/2023	3 450	1 755	400	29 777	3 692	70 922	46 931	500	10 000	167 427

(1) les BSPCE 2014, BSPCE 2015 et BSPCE 2017-A, BSPCE 2019, BSPCE 2020 sont tous exerçables

(2) Les BSPCE 2019-2 sont exerçables par quart, respectivement à partir du 12 juillet 2020, 12 juillet 2021, 12 juillet 2022, 12 juillet 2023

Détail des attributions de BSA « ARCAPIX »

	BSA complément de prix 1	BSA complément de prix 2	BSA prix différé 1	BSA prix différé 2	BSA prix différé 3	BSA prix différé 4	BSA prix différé 5	TOTAL
Date d'assemblée	15-avr.-22	15-avr.-22	15-avr.-22	15-avr.-22	15-avr.-22	15-avr.-22	15-avr.-22	
Date de la décision d'attribution par le directoire	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	
Nombre de BSA émis	73 384	73 384	73 384	73 384	73 384	73 384	73 384	513 688
Nombre d'actions pouvant être souscrites par BSA	0,6667	0,6667	1,6000	0,6000	0,6000	0,6000	0,6000	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	48 921	48 920	117 408	44 024	44 024	44 024	44 024	391 345
Prix d'acquisition des BSA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Date d'expiration des BSA	30-juin-23	30-juin-24	9-juin-23	6-déc.-23	3-juin-24	30-nov.-24	29-mai-25	
Prix d'exercice des BSA	36,12 €	36,12 €	36,12 €	36,12 €	36,12 €	36,12 €	36,12 €	
Modalités d'exercice	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	
Nombre de BSA valides au 31 décembre 2022	73 384	73 384	73 384	73 384	73 384	73 384	73 384	513 688
Nombre de BSA exercés en 2023	-71 034		-71 034					-142 068
Nombre de BSA caduques en 2023	-2 350	-2 350	-2 350	-2 350	-2 350	-2 350	-2 350	-16 450
Nombre de BSA valides au 30 juin 2023	0	71 034	0	71 034	71 034	71 034	71 034	355 170
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 30/06/2023	0	47 354	0	42 614	42 614	42 614	42 614	217 810

(1) Ces BSA correspondent au complément du prix d'acquisition et à la rémunération différée du prix d'acquisition d'Arcapix Holdings

Les sept bons de souscription d'actions ordinaires sont appelés respectivement BSA complément de prix 1, BSA complément de prix 2, BSA prix différé 1, BSA prix différé 2, BSA prix différé 3, BSA prix différé 4, BSA prix différé 5.

BSA complément de prix 1

Chaque BSA permettra la souscription d'un nombre maximum de 0,6667 action.

Le nombre d'actions émises dépendra de l'atteinte de divers objectifs de chiffre d'affaires par ARCAPIX Holdings Limited et ses filiales au cours de l'exercice 2022, de la présence dans le groupe de certains cadres d'ARCAPIX Holdings Limited et de l'éventuelle mise en jeu des déclarations et garanties données à KALRAY par les Apporteurs.

Les BSA complément de prix 1 pourront être exercés jusqu'au 30 juin 2023.

BSA complément de prix 2

Chaque BSA permettra la souscription d'un nombre maximum de 0,6667 action.

Le nombre d'actions émises dépendra de l'atteinte de divers objectifs de chiffre d'affaires par ARCAPIX Holdings Limited et ses filiales au cours de l'exercice 2023, de la présence dans le groupe de certains cadres d'ARCAPIX Holdings Limited et de l'éventuelle mise en jeu des déclarations et garanties données à KALRAY par les Apporteurs.

Les BSA complément de prix 2 pourront être exercés jusqu'au 30 juin 2024.

BSA prix différé 1

Chaque BSA permettra la souscription d'un nombre maximum de 1,6 action.

Le nombre d'actions émises sur exercice des BSA prix différé 1 dépendra de la présence dans le groupe de certains cadres d'ARCAPIX Holdings Limited et de l'éventuelle mise en jeu des déclarations et garanties données à KALRAY par les Apporteurs.

Les BSA prix différé 1 pourront être exercés jusqu'au 420^{ième} jour suivant l'assemblée générale du 15 avril 2022.

BSA prix différé 2

Chaque BSA permettra la souscription d'un nombre maximum de 0,6 action de la Société.

Le nombre d'actions émises dépendra de la présence dans le groupe de certains cadres d'Arcapix Holdings Limited et de l'éventuelle mise en jeu des déclarations et garanties données à KALRAY par les Apporteurs.

Les BSA prix différé 2 pourront être exercés jusqu'au 600^{ième} jour suivant l'assemblée générale du 15 avril 2022.

BSA prix différé 3

Chaque BSA permettra la souscription d'un nombre maximum de 0,6 action de la Société.

Le nombre d'actions émises dépendra de la présence dans le groupe de certains cadres d'Arcapix Holdings Limited et de l'éventuelle mise en jeu des déclarations et garanties données à KALRAY par les Apporteurs.

Les BSA prix différé 3 pourront être exercés jusqu'au 780^{ième} jour suivant l'assemblée générale du 15 avril 2022.

BSA prix différé 4

Chaque BSA permettra la souscription d'un nombre maximum de 0,6 action de la Société.

Le nombre d'actions émises dépendra de la présence dans le groupe de certains cadres d'Arcapix Holdings Limited et de l'éventuelle mise en jeu des déclarations et garanties données à KALRAY par les Apporteurs.

Les BSA prix différé 4 pourront être exercés jusqu'au 960^{ième} jour suivant l'assemblée générale du 15 avril 2022.

BSA prix différé 5

Chaque BSA permettra la souscription d'un nombre maximum de 0,6 action de la Société.

Le nombre d'actions émises dépendra de la présence dans le groupe de certains cadres d'Arcapix Holdings Limited et de l'éventuelle mise en jeu des déclarations et garanties données à KALRAY par les Apporteurs.

Les BSA prix différé 5 pourront être exercés jusqu'au 1140^{ième} jour suivant l'assemblée générale du 15 avril 2022.

Sauf décision contraire du directoire de KALRAY, les BSA sont incessibles.

En contrepartie de l'émission de ces BSA, une dette envers les apporteurs d'Arcapix a été comptabilisée. Elle sera remboursée par compensation avec l'émission de nouvelles actions émises par exercice des BSA détaillés ci-dessus.

Détail des attributions de BSA « Historiques »

	BSA 2014	BSA 2015 A	BSA 2017-A	BSA 2017-B	BSA 2019	BSA 2022	TOTAL
Date d'assemblée	20-mars-14	30-nov.-15	12-mai-17	12-mai-17	14-mai-18	10-juin-21	
Date de la décision d'attribution par le directoire	21-oct.-14	30-déc.-15	8-sept.-17	27-avr.-18	17-janv.-19	3-mai-22	
Nombre maximum de BSA autorisés	113 500	86 000	124 700	124 700	281 000	136 000	
Nombre de BSA émis	18 780	12 151	13 500	7 300	4 000	16 000	82 231
Nombre total d'actions pouvant être souscrites (à la date d'attribution)	18 780	12 151	13 500	7 300	4 000	16 000	
Prix d'acquisition des BSA	0,01 €	1,00 €	1,40 €	1,40 €	1,26 €	1,30 €	
Point de départ d'exercice des BSA	21-oct.-15	29-déc.-16	8-sept.-18	27-avr.-19	17-janv.-20	3-mai-22	
Date d'expiration des BSA	20-oct.-24	29-déc.-25	7-oct.-27	26-avr.-28	16-janv.-29	3-mai-32	
Prix d'exercice des BSA	10,00 €	10,00 €	14,00 €	14,00 €	12,61 €	27,12 €	
Modalités d'exercice	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(2)	
Nombre de BSA valides au 31 décembre 2022	640	1 075	2 175	7 300	3 000	16 000	30 190
Nombre de BSA exercés en 2023				-5 475	-3 000		
Nombre de BSA caduques en 2023							
Nombre de BSA valides au 30 juin 2023	640	1 075	2 175	1 825	0	16 000	21 715
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 30/06/2023	640	1 075	2 175	1 825	0	16 000	21 715



- (1) Les BSA 2014, BSA 2015 A, BSA 2015 B, BSA 2017-A et B, BSA 2019 sont tous exerçables
 (2) Les BSA 2022 sont exerçables par tiers, respectivement à partir du 3 mai 2023, 3 mai 2024 et 3 mai 2025

Détail des attributions d'actions gratuites

Afin de fidéliser et motiver ses salariés (et membres du Directoire), KALRAY attribue des actions gratuites.

	AGA 2020-2	AGA 2020-3	AGA 2021-1	AGA 2021-2	AGA 2022-1	AGA 2022-2	AGA 2022 UK US	AGA 2023-1 UK US	AGA 2023-2 UK US	AGA 2023-1 FR	AGA 2023-3 FR	AGA 2023-3 UK/US	AGA 2023-4 FR	AGA 2023-4 IL	TOTAL
Date d'assemblée	11-juin-20				10-juin-21				15-avr.-22				27-juin-22		29-juin-23
Nombre maximum d'actions gratuites autorisées	212 599				136 000				70 000				225 000		214 000
Date de la décision d'attribution par le directoire	10-juil.-20	25-nov.-20	27-janv.-21	1-sept.-21	3-mai-22	3-mai-22	3-mai-22	6-févr.-23	6-févr.-23	6-févr.-23	6-févr.-23	31-mai-23	31-mai-23	31-mai-23	
Nombre d'actions gratuites attribuées	15 500	16 500	83 500	29 350	82 300	26 250	49 100	60 300	1 500	12 800	49 450	6 500	162 500	62 500	658 050
Modalités d'acquisition	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	
Actions gratuites annulées (départs des salariés)	-500	-9 497	-15 414	-6 014	-11 629	-9 166	-12 000	-20 000	0	-250	0	0	0	0	-84 470
Nombre d'actions gratuites attribuées et valides	15 000	7 003	68 086	23 336	70 671	17 084	37 100	40 300	1 500	12 550	49 450	6 500	162 500	62 500	573 580
Dont actions gratuites définitivement acquises au 30/06/2023	15 000	5 175	49 219	9 183	25 028	6 088	0	0	0	0	0	0	0	0	109 693
Actions gratuites attribuables	28 503				41 516				0				0		214 000

Les actions gratuites sont définitivement acquises par tiers, le premier tiers à l'expiration d'une période de 1 an à compter de la date d'attribution par le Directoire, avec une période de conservation d'un an supplémentaire à compter de l'acquisition définitive, le deuxième tiers à l'expiration d'une période de 2 ans à compter de leur attribution par le Directoire, le troisième tiers à l'expiration d'une période de 3 ans à compter de leur attribution par le Directoire.

- (1) Acquisition définitive des actions gratuites AGA 2020 : 1/3 au 20/01/2021, 1/3 au 20/01/2022, 1/3 au 20/01/2023
 (2) Acquisition définitive des actions gratuites AGA 2020-2 : 1/3 au 10/07/2021, 1/3 au 10/07/2022, 1/3 au 10/07/2023
 (3) Acquisition définitive des actions gratuites AGA 2020-3 : 1/3 au 25/11/2021, 1/3 au 25/11/2022, 1/3 au 25/11/2023
 (4) Acquisition définitive des actions gratuites AGA 2021-1 : 1/3 au 27/11/2022, 1/3 au 27/01/2023, 1/3 au 27/01/2024
 (5) Acquisition définitive des actions gratuites AGA 2021-2 : 1/3 au 01/09/2022, 1/3 au 01/09/2023, 1/3 au 01/09/2024
 (6) Acquisition définitive des actions gratuites AGA 2022-1 et 2022-2 : 1/3 au 03/05/2023, 1/3 au 03/05/2024, 1/3 au 03/05/2025
 (7) Acquisition définitive des actions gratuites AGA 2022 UK US : 2/3 au 03/05/2024, 1/3 au 03/05/2025
 (8) Acquisition définitive des actions gratuites AGA 2023-1 UK US : 2/3 au 06/02/2025, 1/3 au 06/02/2026
 (9) Acquisition définitive des actions gratuites AGA 2023-2 UK US : 2/3 au 06/02/2025, 1/3 au 06/02/2026
 (10) Acquisition définitive des actions gratuites AGA 2023-1 FR : 1/3 au 06/02/2024, 1/3 au 06/02/2025, 1/3 au 06/02/2026
 (11) Acquisition définitive des actions gratuites AGA 2023-3 FR : 1/3 au 31/05/2024, 1/3 au 31/05/2025, 1/3 au 31/05/2026
 (12) Acquisition définitive des actions gratuites AGA 2023-3 UK US : 2/3 au 31/05/2025, 1/3 au 31/05/2026
 (13) Acquisition définitive des actions gratuites AGA 2023-4 FR : 1/3 au 31/05/2024, 1/3 au 31/05/2025, 1/3 au 31/05/2026
 (14) Acquisition définitive des actions gratuites AGA 2023-4 IL : 2/3 au 31/05/2025, 1/3 au 31/05/2026

5.5. Subvention d'investissement

Par suite du nouveau règlement comptable ANC 2020-01 entré en application au 1^{er} janvier 2021, les nouvelles subventions d'investissement sont désormais comptabilisées dans les capitaux propres. Au 30 juin 2023, les subventions d'investissement représentent un montant brut de 4 781 K€, détaillé comme suit :

- Projet CARAIBE : 2 913 K€
- Projet PIRANA : 1 381 K€
- Projet 5G-OPERA : 176 K€
- Projet IP CUBE : 103 K€
- Projet RENESSENS : 208 K€

5.6. Avances conditionnées

L'évolution de ces avances sur la période présentée est la suivante :

	Projet PROMETHEUS	Projet HIP3G	Projet ES3CAP	Projet CPS	Projet PIRANA	Projet RENESENS	Projet EPI SGA2	TOTAL
Bilan- Dette au 31 décembre 2022	3 552	332	2 068	203	155	-	-	6 310
+ encaissements	-	-	-	-	266	110	51	427
- remboursements	45	332	81	-	-	-	-	458
Bilan- Dette au 30 Juin 2023	3 507	-	1 988	203	421	110	51	6 280

L'échéancier du solde dû par projet se présente comme suit :

AVANCES CONDITIONNEES (K€)	Solde au 30 juin 2023	Remboursement prévu au 2ème semestre 2023	Remboursement prévu en 2024	Remboursement prévu en 2025	Remboursement prévu en 2026	Remboursement prévu en 2027 et après
PROMETHEUS	3 507	-	3 507	-	-	-
ES3CAP	1 988	81	243	368	556	741
CPS	203	54	82	67	-	-
PIRANA	421	-	76	114	171	60
RENESENS	110	-	-	110	-	-
EPI SGA2	51	-	-	-	51	-
Avances conditionnées	6 280	135	3 908	659	778	801

L'échéancier de Prometheus est un échéancier prévisionnel estimé, basé sur des prévisions de chiffre d'affaires pour un remboursement de la totalité de l'avance. La période de remboursement de cette avance calculée en pourcentage du chiffre d'affaires se termine en 2023.

5.7. Emprunts et dettes financières

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Valeurs	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements et écarts de conversion	Clôture
Emprunts obligataires convertibles (PNC)	2 066			-2 066	
Emprunts auprès des établissements de crédit (PNC)	4 585		-693	0	3 892
Autres emprunts et dettes assimilés (PNC)	14	8	-14		8
Emprunts et dettes financières par nature	6 665	8	-707	-2 066	3 900

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Echéances	Moins 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit (PNC)	1 256	2 636	
Autres emprunts et dettes assimilés (PNC)	8		
Emprunts et dettes financières par échéance	1 264	2 636	

L'emprunt obligataire d'un montant de 2 066 K€ a été intégralement converti sur le semestre pour 129 K€ de capital et 1 937 K€ en prime d'émission.

Cet emprunt obligataire comprenait une prime d'émission d'un montant de 548 K€ comptabilisée à l'actif du bilan et amorti par la constatation d'une charge financière. Cette prime d'émission est totalement amortie au 30 juin 2023.

5.8. Dettes d'exploitation

PASSIFS CIRCULANTS

	30/06/2023	31/12/2022
Fournisseurs	3 856	5 569
Factures non parvenues	3 579	625
Fournisseurs d'immobilisations	81	33
Dettes sociales	2 312	1 648
Dettes fiscales (hors IS)	1 566	1 437
Etat - Impôts sur les bénéfices (P)		425
Impôts différés passifs	1 029	1 295
Comptes courants créditeurs	7 869	14 137
Dettes diverses	80	46
Produits constatés d'avance	463	1 722
Compte de liaison passif	0	0
Ecart de conversion passif	75	
Par nature	20 909	26 937

	Moins 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Fournisseurs	3 856		
Factures non parvenues	3 579		
Fournisseurs d'immobilisations	81		
Dettes sociales	2 312		
Dettes fiscales (hors IS)	1 566		
Impôts différés passifs	1 029		
Comptes courants créditeurs	4 790	3 078	
Dettes diverses	80		
Ecart de conversion passif	75		
Produits constatés d'avance	463		
Par échéances	17 831	3 078	

Les comptes courants créditeurs correspondent au complément de prix sur l'acquisition des titres ARCAPIX. La variation correspond essentiellement à l'exercice des BSA « complément de prix 1 » et « prix différé 1 », cf. 5.4. Détail des attributions des BSA « ARCAPIX ».

6. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

6.1. Chiffre d'affaires

ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	30/06/2023	30/06/2022
Ventes de produits finis et intermédiaires		
Ventes de travaux		
Ventes d'études et prestations de services	11 515	4 016
Ventes de marchandises	3 761	752
Produits des activités annexes	0	
Rabais, remises, ristournes accordés		
Total chiffres d'affaires	15 275	4 768

Les ventes de marchandises et biens consistent en la vente des processeurs, cartes et stations de développement, conçus par le Groupe.

Le poste « ventes d'études et prestations de service » est composé de la vente de licences software, services et support.

Le Chiffre d'affaires a été réalisé principalement aux Etats-Unis (52%) et en Europe (46%).

Le groupe Arcapix a intégré le périmètre de consolidation le 15 avril 2022, le comparatif au 30/06/2022 n'inclut qu'un trimestre de son activité, cf. 3. Variations de périmètre pour le détail.

6.2. Autres produits d'exploitation

DETAILS DES AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	30/06/2023	30/06/2022
Production stockée		
Production immobilisée	5 641	5 034
Variation de JV des immeubles de placement		
Réévaluation des immo. corp. et incorp.		
Réévaluation des instruments financiers		
Subventions	459	1 223
Autres produits d'exploitation	65	23
Transferts de charges d'exploitation	29	2
Détail des produits d'exploitation	6 194	6 282

Production immobilisée

Pour le semestre 2023, la production immobilisée comprend les montants détaillés par projet ci-dessous :

- Le projet COOLIDGE pour 1 496 K€ ;
- Le projet COOLIDGE V2 pour 2 848 K€ ;
- Le projet DOLOMITES pour 486 K€ ;
- Des frais de R&D « Software » pour 809 K€.

6.3. Autres achats et charges externes

AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

	30/06/2023	30/06/2022	Variation
Personnel extérieur à l'entreprise	29		
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	896	1 046	-14%
Publicité, publications, relations publiques	316	184	72%
Transport de biens et transp. collectifs du pers.	76	17	337%
Déplacement, missions & réceptions	542	166	227%
Frais postaux & télécommunications	165	60	174%
Services bancaires & assimilés	19	13	51%
Autres services - Divers	195	77	154%
Achats non stockés, matériel et fournitures	64	57	13%
Sous traitance générale	1	55	-98%
Redevance CB			
Locations	1 593	1 203	32%
Charges locatives et de copropriété	179	69	158%
Entretiens et réparations	143	66	117%
Primes d'assurance	79	40	98%
Services extérieurs	518	1 181	-56%
Autres charges de gestion courante	77	50	55%
Pertes de change sur créances et dettes commerciales		14	-100%
Total autres achats et charges externes	4 894	4 298	14%

6.4. Charges de personnel

CHARGES DE PERSONNEL

	30/06/2023	30/06/2022
Rémunération du personnel	8 175	5 260
Charges sociales	2 505	2 023
Autres charges de personnel	0	
Charges de personnel	10 680	7 283

Le poste « Rémunération du personnel » comprend la provision pour congés payés.

Le groupe Arcapix a intégré le périmètre de consolidation le 15 avril 2022, le comparatif au 30/06/2022 n'inclut qu'un trimestre de son activité, cf. 3. Variations de périmètre pour le détail.

6.5. Résultat financier

RESULTAT FINANCIER

	30/06/2023	30/06/2022
Gains de change financiers	-8	307
Autres produits financiers	157	
Intérêts et charges financières	42	43
Pertes de change financières	145	23
Autres charges financières		32
Dotations fin. prov. immobilisations financières		117
Autres dotations	79	
Résultat financier	-116	92

Les autres dotations pour 79 K€ correspondent à l'amortissement de la prime d'émission de l'emprunt obligataire.

6.6. Résultat exceptionnel

RESULTAT EXCEPTIONNEL

	30/06/2023	30/06/2022
Charges sur exercices antérieurs	8	
Autres charges exceptionnelles		8
Résultat exceptionnel	-8	-8

6.7. Impôts sur les bénéfices

Le poste comprend le crédit d'impôt recherche pour 1 080 K€ net de l'impôt sur les bénéfices dû par les entités du Groupe.

6.8. Résultat par action

RESULTAT PAR ACTION		
(en euros)	30/06/2023	30/06/2022
Résultat Net de l'Ensemble Consolidé	-3 002	-7 524
Nombre d'actions	8 475 743	6 138 187
Nombre moyen pondéré d'actions	4 065 302	6 138 187
Nombre de bons attribués non encore exercés		
Résultat par action	-0,74	-1,23
Résultat dilué par action	-0,74	-1,23

Conformément à la méthode du « rachat d'actions », le résultat dilué par action s'obtient en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'incidence de la conversion maximale des instruments dilutifs en actions ordinaires. Cependant le résultat par action étant négatif, ces instruments sont finalement non dilutifs et ne sont pas pris en compte dans le calcul du résultat dilué par action.

6.9. Information relative aux parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les entités qui détiennent directement ou indirectement une participation dans le Groupe.

L'ensemble de ces opérations a été recensé et leur incidence sur les comptes du Groupe est la suivante par nature et par partie liée :

- Prestations de services et contrats de management avec des membres du directoire ou du conseil de surveillance :

Parties liées : M. Gilles Delfassy, M. Erwan Menard et M. Henri Richard.

Modalités : la charge comptabilisée au titre du S1 2023 s'élève à 53 K€.

- Accord de licence :

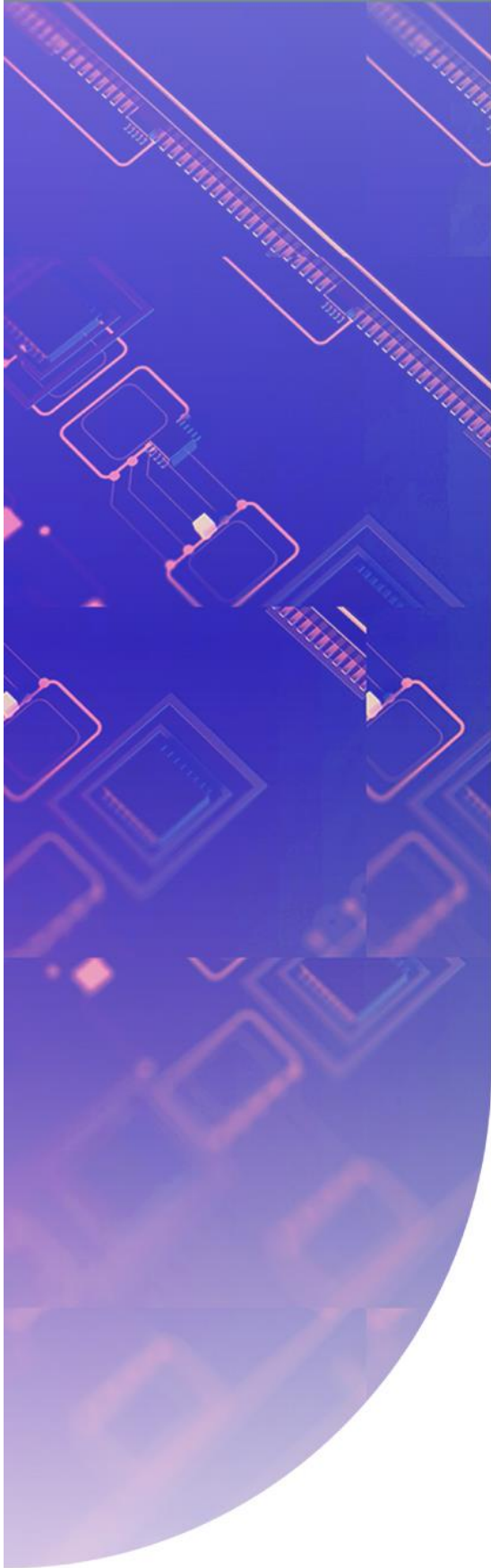
Partie liée : CEA – Commissariat à l'Energie Atomique

Modalités : la charge comptabilisée au titre du S1 2023 s'élève à 50 K€ HT (100 K€ HT au titre de l'année 2022).

6.10. Effectif moyen

EFFECTIFS

	30/06/2023	31/12/2022
Cadres et professions supérieures	117	118
Techniciens et agents de maîtrise	76	50
EFFECTIFS	193	168



KALRAY
THE POWER OF MORE

kalrayinc.com